

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de Garde L'Envolée Inc.	Numéro de permis 2016077	Date d'inspection Le 28 août 2025	
Nom de l'établissement Garderie Les Lumignons		Numéro de téléphone (506) 453-7700	
Adresse A 160 Eco Terra Drive Fredericton NB E3A 9M1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Laura Casey		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : d) gardés propres et en bon état.	32(1)(d)	25 août 2025	28 août 2025
Commentaires : Le personnel chargé des permis a reçu des photos montrant que la tapis a été enlevé et que les livres sont rangés et ne sont pas déchirés. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Le personnel chargé des permis recommande le renouvellement.			

original signé par
Laura Casey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 août 2025

Date

original signé par
Valérie Lavigne

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 août 2025

Date